

Avis émis par la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Drôme

Réunion du 18 février 2025

Avis	Suites données par l'administration
<p><u>Avis n° 1 concernant la demande d'accompagnement d'un cabinet d'expertise pour l'enquête « Les 3 sources »</u></p> <p>Lors de la séance extraordinaire de la FS-SSCT SD 26 du 16 décembre 2024 suite au suicide de Mme GASTON Mélanie, il a été décidé de mettre en place une enquête. Pour mener cette enquête les représentants des personnels, membres de la FS-SSCT SD 26 ont demandé unanimement à être accompagnés par le cabinet d'expertise SECAFI. A ce jour, deux mois après, l'administration n'a toujours pas rendu de réponse officielle. La FS-SSCT SD 26 demande une nouvelle fois que la délégation d'enquête soit accompagnée par le cabinet d'expertise SECAFI pour mener cette enquête.</p>	<p>Une formation par des personnes ressources au niveau académique, proposée à la FS SSCT SD du 18/02/2025, est validée en séance par les membres ayant droit de vote.</p> <p>Elle constitue une première étape dans les travaux préparatoires de l'enquête relative au décès de Mme GASTON.</p> <p>Une réponse à la demande d'accompagnement par un cabinet extérieur sera donnée par la suite. Il est convenu en séance que l'enquête devra être lancée à partir de la rentrée 2025.</p>
<p><u>Avis n° 2 concernant les situations de crise d'élèves à besoins éducatifs particuliers</u></p> <p>A peine 6 mois après le début de l'année scolaire, 82 fiches SST (concernant 32 élèves) font état de souffrance au travail de personnels.</p> <p>La DSDEN déploie les moyens à sa disposition (IVS, pôle ressource...) mais les situations perdurent et très souvent s'aggravent comme en témoignent les nombreuses fiches SST et arrêts de travail qui se multiplient au sein du département.</p> <p>Les collègues doivent supporter des conditions de travail dégradées voire insupportables au quotidien (coups, crachats, insultes, cris...).</p> <p>Cette inclusion non satisfaisante aboutit à l'exact inverse de ce qui est recherché dans l'inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'enfant lui-même en lui imposant des conditions ne répondant pas à ses besoins ; 	<p>La réussite de l'inclusion scolaire ne peut se limiter à une question de moyens. Des pratiques professionnelles adaptées permettent aussi d'accompagner ces élèves en situation de handicap.</p> <p>A ce titre, le volet du plan départemental de prévention 2024/2025 relatif à l'accueil des EBEP est engagé.</p> <p>Un échange en cours de bonnes pratiques des pôles ressource doit enrichir la réflexion du GT EBEP prévu le 10 avril 2025.</p>

- Pour les autres élèves qui supportent des conditions d'apprentissage dégradées et vont grandir avec une mauvaise vision de la différence ;
- Pour les adultes, qui ne peuvent adhérer à cette inclusion maltraitante pour toutes et tous.

Pour atteindre son objectif, l'inclusion des élèves nécessite absolument :

1/ Des moyens dans l'école pour accompagner les élèves :

- Personnels spécialisés et formés en nombre suffisant (Psy EN, RASED complets, équipes médico-sociales avec AS, Médecin et infirmier.es scolaires) ;
- Personnels surnuméraires permettant de dégager du temps de concertation aux équipes ;
- Nombre de place suffisants en dispositif ULIS (particulièrement au collège) et en SEGPA ;
- des effectifs réduits dans les classes accueillant ces élèves ;
- des lieux de répit (salle sensorielle par exemple) dans les écoles ;
- des moyens matériels (siège adapté, paravent, imprimante couleur...).

2/ Des moyens pour l'accompagnement des personnels :

- Personnel médico-social en nombre suffisant (médecin de prévention, AS ...) ;
- Personnel suffisant pour la prévention (par exemple, difficultés de recrutement d'une conseillère de prévention en Drôme, ce qui de toute évidence ne permet pas la mise en place d'une véritable politique départementale de prévention des risques au travail).

3/ Des moyens hors de l'école :

Les places en dispositif ITEP et IME demeurent insuffisantes (il faut compter environ 2 ans d'attente avant que les prises en charge puissent se faire).

Les services publics de santé et de protection de l'enfance sont défaillants : manque de personnels médico-sociaux (médecins, psychologues, éducateurs spécialisés, assistant.es sociaux/sociales...). Il faut ajouter à cela le manque croissant de place en CMP et CMPP ainsi que dans les lieux d'accueil (qui amène à recourir à des placements à domicile...). Ce qui a pour conséquence de laisser les enfants en état de grande souffrance.

Constat est fait qu'aujourd'hui, l'inclusion scolaire est un échec. Les membres de la FS dénoncent et s'inquiètent que nulle part les moyens ne soient à la hauteur des besoins.

Nous rappelons que l'employeur est soumis à une obligation légale de résultat en matière de santé et sécurité au travail. Mais sans les moyens nécessaires il ne pourra que générer un sentiment d'impuissance, un climat scolaire délétère et des risques psycho-sociaux accrus pour la santé des personnels.